



Temple de Mercure Puy-de-Dôme@IAUR

PATRIMOINES !

(A)ménager les territoires

FORMATION CONTINUE

MARS À JUIN 2027

Plaquette de présentation

INSTITUT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME DE RENNES (IAUR)

CONNAÎTRE ET COMPRENDRE LES PATRIMOINES DANS LEURS DIVERSITÉS

- > POUR MIEUX VALORISER SON TERRITOIRE
- > POUR INSCRIRE LES PATRIMOINES DANS LES ENJEUX DE TRANSITION SOCIO-ENVIRONNEMENTALE & NUMÉRIQUE
- > POUR INSCRIRE LES PROJETS DANS UN HÉRITAGE COMMUN ET FAVORISER LES APPROPRIATIONS CITOYENNES
- > POUR RENFORCER SA MAÎTRISE D'OUVRAGE & SA MAÎTRISE D'OEUVRE

Conçue en commun par l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de Rennes (IAUR) et plusieurs spécialistes des patrimoines, universitaires et professionnels, ce cycle de formation vise à replacer les patrimoines au coeur des projets d'aménagement, et à démystifier le positionnement des professionnels du patrimoine (ABF, architectes du patrimoine, etc.) dans le processus d'élaboration du projet.

Pensée pour un public diversifié, la formation réunit l'ensemble des acteurs de la fabrique et de la gestion des territoires et des lieux. Son format «à la carte» la singularise pour composer son parcours selon ses propres besoins.

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

- Appréhender la **diversité des patrimoines** : bâti (rural, urbain, industriel, religieux, contemporain...), mobilier, naturel, paysager, immatériel, etc. ;
- S'approprier le **lexique** propre au patrimoine ;
- Connaître le **cadre réglementaire**, le **processus** d'élaboration et les **outils** des projets ;
- Maîtriser la **cartographie des acteurs** et des différents secteurs professionnels impliqués dans la préservation du patrimoine (protégé ou non) pour mieux agir ;
- Cerner les **logiques et les enjeux contemporains** (transition écologique, transition numérique) ;
- Saisir la **mise en récit du patrimoine**, ses opportunités et défis associés ;
- Replacer le patrimoine au coeur du projet de territoire.

PUBLICS CIBLES

- Aménageurs, SEM, SPL
- Architectes,
- Artisans en éco-construction,
- Associations,
- Bailleurs sociaux,
- Bureaux d'études,
- Collectivités locales, élus et techniciens (dont chefs de projet ACV/PVF/Villages d'Avenir),
- Conseillers en énergie partagée (CEP, ALEC),
- Professionnels de la réhabilitation.

Une appréhension des questions de projet de territoire, ou d'intervention sur le patrimoine est requise.

COMPÉTENCES VISÉES

À l'issue de la formation, les stagiaires seront en capacité de :

- Composer le projet selon les différentes catégories de patrimoines ;
- Comprendre les logiques d'acteurs et les défis spécifiques à chaque métier ;
- Mobiliser les dispositifs ou outils les mieux adaptés à son projet ;
- Valoriser le.s patrimoine.s au service du projet de territoire.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Cette formation propose trois modules de formation, dans une logique de montée en expertise :

Module A - Fondamentaux : 3 jours (présentiel uniquement)

Module B - Approfondissements : 3 séances de 3h chacune les mardis après-midi

Module C - Thématiques complémentaires : 6 séances de 3h chacune les mardis après-midi

Ce découpage en modules de formation offre la possibilité à chacun de construire son parcours de formation "à la carte" selon ses besoins. **Chaque module est indépendant.** Un volume minimal d'inscription est requis pour suivre la formation (cf dernière page « tarifs & inscription »).

Le programme croise visite de terrain, aspects théoriques, témoignages et exploration de cas pratiques.



Guingamp @IAUR

DATES ET DURÉE DE LA FORMATION

Les modules de formation couvrent plusieurs mois :

Module A: présentiel du 9 au 11 mars 2027

Module B : les mardis 16-23-30 mars 2027 après-midi

Module C : tous les mardis après-midi de mai et début juin 2027

La formation complète, pour les 3 modules, compte 51h de formation : 21h en présentiel, 30h en formation en ligne « Les mardis des Patrimoines! ».

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

25 février 2027

MODULE A : FONDAMENTAUX

Socle de savoirs fondamentaux portant sur le patrimoine et ses enjeux

3 jours en présentiel non modulable.

A1 - VISITE DE TERRAIN

A2 - DU PATRIMOINE AUX PATRIMOINES

A3 - DU MONUMENT AU TERRITOIRE : LES DIFFÉRENTES ÉCHELLES DE LA PROTECTION ET DE LA PLANIFICATION

A4 - AGIR SUR LES PATRIMOINES : ACTEURS, OUTILS ET MÉTHODES

A5 - LES PATRIMOINES À L'AUNE DES DÉFIS DU XIX^{ÈME} SIÈCLE

MODULE B : APPROFONDISSEMENTS

Panorama des outils techniques et réglementaires, des financements et des acteurs

3 séances de formation en ligne, à la carte.

B1 - PROTÉGER ET PLANIFIER : LES OUTILS RÉGLEMENTAIRES - 3h

B2 - RÉHABILITER: LES OUTILS OPÉRATIONNELS - 3h

B3 - FINANCER LA SAUVEGARDE ET/OU L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS À VALEUR PATRIMONIALE - 3h

MODULE C : THÉMATIQUES COMPLÉMENTAIRES

Thématiques spécifiques et montée en expertise.

6 séances de formation en ligne, à la carte.

C1 - PATRIMOINES NATURELS & PAYSAGERS - 3h

C2 - PATRIMOINES & TRANSITION ÉCOLOGIQUE - 3h

C3 - PATRIMOINES & TRANSITION NUMÉRIQUE - 3h

C4 - PATRIMOINES & MISES EN RÉCIT - 3h

C5 - QUE FAIRE DES ÉDIFICES CULTUELS EN DÉSHÉRENCE ? - 3h

C6 - HÉRITAGES COMMUNS NÉGATIFS - 3h

C7 - PATRIMOINES DU 20^{ÈME} - 3h



Grasse @IAUR

COMITÉ PÉDAGOGIQUE

Véronique André-Élisabeth, cheffe du service planification logement et urbanisme de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes d'Armor. Ancienne ABF.

Dominique Bonnot, architecte libéral, Saint-Brieuc.

Maogan Chaigneau-Normand, maître de conférences en Histoire de l'architecture contemporaine et patrimoine bâti, responsable du master REPATS (Restauration et réhabilitation du patrimoine bâti et des sites), Université Rennes 2.

Ioana Iosa, architecte-urbaniste, maîtresse de conférences en SHS*, HDR*, responsable du séminaire de master Patrimoines culturels bâtis, ENSA Paris La Villette.

Laurence Le Dû, professeure de Géographie, Université Rennes 2.

Véronique Zamant, architecte-urbaniste, maîtresse de conférences en VT-UPU*, responsable du domaine d'études Traversées, ENSA Bretagne, Rennes.

SHS : Sciences humaines et sociales
HDR : Habilitation à diriger des recherches
VT-UPU : Ville et Territoires - Urbanisme et projet urbain

TARIFS & INSCRIPTIONS

(tarifs en €)		Par séquence	Par module	Modules A + B	Modules B + C	Formation complète
A	Les fondamentaux - 3j présentiel		840			
B1	Outils réglementaires	210	505	1 145		1 930
B2	Outils opérationnels	210				
B3	Financer la sauvegarde	210				
C1	Patrimoines naturels & paysagers	210	1 175		1 430	
C2	Patrimoines & transition écologique	210				
C3	Patrimoines & transition numérique	210				
C4	Patrimoines & mise en récit	210				
C5	Édifices culturels en déshérence	210				
C6	Héritages communs négatifs	210				
C7	Patrimoines du 20 ^è siècle	210				



Guingamp @IAUR

Prestation hors champ d'application de la TVA. Une réduction de 10% est octroyée pour toute inscription avant le 16 novembre 2026.

Cette formation est éligible aux financements au titre de la formation professionnelle (hors C.P.F.). Elle donne lieu à une attestation de participation certifiant votre présence à la formation. Un formulaire d'auto-positionnement est proposé en amont de la formation, lors des inscriptions, pour évaluer le niveau du stagiaire et ses attentes vis-à-vis de la formation. En fin de formation, un formulaire d'évaluation de la formation «à chaud» est soumis aux stagiaires pour fournir une appréciation de leur progression.

Lien vers le formulaire de pré-inscription : <https://forms.gle/17a78ZAUi6KjrmiS8>

L'inscription n'est valide qu'après renseignement du formulaire d'inscription et réception du règlement et/ou du devis signé. Toute annulation après le 15 février 2027 ne pourra faire l'objet d'un remboursement (sauf en cas dûment justifié). L'IAUR se réserve la possibilité d'annuler la formation si le nombre d'inscrits est insuffisant, au plus tard le 1 mars 2027, ou pour cas de force majeure. Dans ce dernier cas, l'IAUR remboursera l'intégralité des frais d'inscription déjà versés.

RENSEIGNEMENTS & INSCRIPTIONS

Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de Rennes
Anne-Laure Peyrou 02 23 22 58 60 / 07 86 94 81 89
anne-laure.peyrou@univ-rennes2.fr

Site Internet : <https://www.iaur.fr/patrimoines-amenager-les-territoires/>
Lien vers le **formulaire d'inscription** : <https://forms.gle/17a78ZAUi6KjrmiS8>

www.iaur.fr

